



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Madame Natacha DEHALU demeurant Avenue Neef 40 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé Chemin des Houx à 4130 Esneux et cadastré division 2, section A n°520D.

La demande vise les travaux suivants :

Construction d'une maison unifamiliale et régularisation de l'infraction de terrassement

présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Le bâtiment devrait être implanté à minimum 5m des limites parcellaires latérales et de fond de parcelle ;
- L'emprise bâtie devrait être limitée à 100m² ;
- La surface occupée ou réservée aux espaces verts devrait représenter au minimum 80% de la superficie constructible de la parcelle ;
- Le niveau existant du terrain ne peut être modifié dans les zones de recul minimum latérales et de fond de parcelle ;
- L'accès carrossable à la voirie devrait présenter une rampe maximum de 4% sur les cinq premiers mètres à partir de l'alignement ;
- Le volume principal devrait être couvert par une toiture à deux versants ;
- Les volumes secondaires à toiture plate ne sont admis que comme éléments de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ou comme éléments d'intégration au terrain ;
- Les toitures plates de plus de 15m² devraient être aménagées en toiture-terrasse ou végétales ;
- Le crépi devrait être de teinte semblable à celle des bâtiments traditionnels voisins ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.94.18.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19 février 2025 au 05 mars 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be

